

**Conseil municipal du
Mardi 30 juin 2009**

Procès-verbal de séance

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 23 juin 2009, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le mardi 30 juin 2009, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 24 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI – Sabine ROIRAND – Daniel HERVOUET – Josiane FRIMAUDEAU – Philippe SEGUIN – Dany PELE – Brigitte RABOUIN – Rémy VACHON – Fabrice GUILLET – Fernande JAUFFRIT – Thierry ORCEAU – Colette FREARD – Christian MASSONNEAU – Annick BLE – Jean MIGNET – Christelle ROUX – Fabien LOPEZ – Béatrice MOREAU – Didier CHARBONNIER – Katrine BOISSEAU – Fabrice PRAUD – Didier CHIRON – Laurent BUTEAU – Francine PERRIN.

Excusés : 5 conseillers

Jean-Claude GAUVRIT donne pouvoir à Daniel HERVOUET.

Raphaëlle PENISSON donne pouvoir à Sabine ROIRAND.

Jeanne REMAUD donne pouvoir à Fernande JAUFFRIT.

Sylvie BARRE – Annick COMTE.

.....

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Didier CHARBONNIER est désigné secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2009**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

• **Tirage au sort de la liste des membres du jury d'assises**

En présence de Monsieur Hervé ROCHETEAU, 1^{er} adjoint au Maire de Beaufou, il est procédé au tirage au sort de 18 électeurs qui pourront être appelés à siéger comme membre du jury d'assises de la Vendée.

Monsieur le Maire propose d'intégrer un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- acquisition d'une parcelle cadastrée section XB n° 99p appartenant à Madame GREGOIRE.

Cette modification est approuvée à l'unanimité, et la discussion s'engage sur ce dossier.

• **Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section XB n° 99p située route de Palluau appartenant à Mme GREGOIRE née JOUSSET Renée**

Monsieur le Maire présente l'opportunité foncière que constitue ce terrain et qui représente l'un des derniers disponibles hors du périmètre de la ZAC.

Cette intervention exprime de la commune devant la pression des promoteurs vise à contenir les prix de vente compte tenu des propositions d'achat formulées qui étaient sur une base de 20 €.

L'acquisition concerne une partie de la parcelle cadastrée section XB n°99, d'une surface totale cadastrée de 43 065 m², soit environ 25 610 m² de terrains classés en zone 1AU au Plan local d'urbanisme.

Les parties se sont accordées sur un prix de vente de TREIZE EUROS ET HUIT CENTIMES le mètre carré (13,08 €/m²), soit sur une base de 25 610 m² un montant total estimé d'environ TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (335 000 €).

L'acte de vente sera établi par Maître MOREAU, Notaire au Poiré-sur-Vie. Les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la Commune du Poiré-sur-Vie.

Monsieur Didier CHIRON intervient et souligne que cette acquisition semble être en cohérence avec l'urbanisation du secteur mais regrette néanmoins que cette zone soit développée. Monsieur le Maire rappelle que les terrains sont classés depuis 2003 en zone 1AU au PLU et que par conséquent ce secteur est déjà constructible. Il précise enfin que ce foncier constituera une réserve dans le cadre du budget lotissement pour réaliser à terme une opération d'aménagement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette acquisition.

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

• Mission d'inspection du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vendée

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection dont les objectifs sont les suivants :

- 1°) contrôle des conditions d'application des règles définies dans le code du travail et par les décrets pris pour son application,
- 2°) proposition à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, des mesures immédiates que l'inspecteur juge nécessaires.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Monsieur le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, propose au Conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme (en 2009 : 300 € par jour et 170 € la demi journée).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition.

• Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une procédure a été ouverte pour le recrutement d'un technicien à la piscine Odélis.

Suite aux entretiens, Monsieur le Maire précise qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette création de poste.

• Création de postes pour le service scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations des 27 mai 2008 et 8 juillet 2008 créant respectivement le service municipal de restauration scolaire et les postes nécessaires au fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, qu'au cours de cette année scolaire, des ajustements de temps se sont avérés nécessaires, au niveau de la production, du service et de l'entretien des locaux (cuisine municipale, salles de restauration et écoles). Afin de pallier à ces besoins, il a été proposé des heures complémentaires aux agents en CDI. L'association intermédiaire Tremplin a également mis des agents à disposition.

Suite aux engagements pris avec les agents nommés en contrat à durée déterminée le 1^{er} août 2008, Monsieur le Maire précise qu'il vient d'être proposé à chacun d'intégrer la Fonction Publique Territoriale. Les agents ont donné leur accord.

Il précise également que Christian BROCHARD, second de cuisine en CDI, vient de réussir les épreuves du concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Madame Sabine ROIRAND intervient et met en évidence la qualité du service et des repas produits par l'équipe du restaurant municipal. Elle remercie l'ensemble du personnel pour son investissement tout au long de cette année et son excellente intégration au sein de l'organisation.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble du personnel du service restauration pour son implication, ainsi que Louis-Marie GUILLET pour le travail accompli durant cette année. Monsieur Fabien LOPEZ conclut cet échange en relevant ce bilan positif après une année d'activités pour ce service, alors même que les appréhensions semblaient fortes au lancement de ce dossier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer les postes nécessaires pour la nomination des agents à intégrer et de pérenniser les emplois des agents mis à disposition par Tremplin :

- Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 23/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet,
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 25/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 20/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 15/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 11/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 9/35^{ème},
- Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet de 8/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces créations de postes.

• Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Nicolas BETHUIS et Nicolas PERAUDEAU, agents des services techniques, viennent de réussir les épreuves du concours d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet afin de nommer les agents susnommés dans leur nouveau grade.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

• Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au département de la Vendée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 10 juin 2003 et les modalités de mise à disposition de Madame Marie-Andrée LOUINEAU au Département de la Vendée, pour l'entretien des locaux du Centre Médico-Social, rue des Chênes.

Monsieur le Maire précise que Madame LOUINEAU effectue 28 heures hebdomadaires pour l'entretien de la salle de la Martelle et 10 heures hebdomadaires pour l'entretien du Centre Médico-Social.

Il informe le Conseil municipal que la convention de mise à disposition expirant le 30 juin 2009, il convient de la renouveler. Madame LOUINEAU a donné son accord et la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 mai 2009.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention.

• **Approbation du rapport annuel 2008 de la SAUR pour le service public d'assainissement collectif**

Monsieur Dany PELE présente au Conseil municipal les différents éléments du rapport annuel relatif au service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2008.

Il rappelle que ce service est exploité en gérance par la société SAUR France en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1^{er} janvier 1999 (pour une durée de 12 ans).

Les caractéristiques du service ainsi que le rapport d'exploitation technique des 3 stations sont présentés.

Il dresse ensuite la liste des travaux réalisés cette année (travaux de clôture autour de différents postes, réfection du réseau de collecte Place du Grenouiller) et rappelle que la collectivité a lancé une étude pour le transfert de l'actuelle station d'épuration en aval du ruisseau avec une augmentation des capacités de traitement.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil municipal que compte tenu de l'échéance du contrat d'exploitation des stations d'épuration au 30 décembre 2010, le bureau d'études Gétudes a été retenu pour assister la commune en vue du choix de mode de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2008.

• **Vente de matériels de cuisine**

Madame Sabine ROIRAND informe les membres du Conseil municipal que suite à la construction de la cuisine municipale de l'Idonnière, des équipements de cuisine ne sont plus utilisés sur les sites du Chemin des Amours et du Beignon-Basset.

Elle propose la vente d'une partie de ces équipements à :

- la SARL O.R.S. (Organisation Restauration Services) 26 rue Général De Gaulle TREIZE SEPTIERS, représentée par Monsieur GILBERT, pour la somme de 4200 € TTC
- la SARL ORDONNEAU 6 rue Georges Clémenceau LA GENETOUBE, représentée par Monsieur ORDONNEAU pour la somme de 250 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la cession de matériels de cuisine.

A l'issue du vote, Monsieur Didier CHIRON demande si le matériel disponible a été proposé aux différentes associations de la commune. Monsieur le Maire répond que certains équipements ont été conservés pour les besoins des manifestations, notamment une armoire réfrigérée installée au complexe de l'Idonnière. Il précise néanmoins que la plupart du matériel ne peut être réutilisé que dans une cuisine centrale (plonge, bloc de cuisson, tables chauffantes...) et est donc destiné à un usage professionnel.

• **Subvention Projet TOGO**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le « Projet TOGO » porté par le foyer de jeunes Familles Rurales du centre social Solidavie qui consiste en la réalisation de l'adduction en eau potable du village d'Alédjo. Un bureau d'études travaille depuis quelques mois sur la faisabilité de ce projet et un voyage est organisé cet été pour vérifier certains éléments afin de finaliser cette dernière. Pour cela, cinq personnes (dont deux jeunes) se rendront courant août au TOGO. La somme totale à la charge de l'association est 6 120 €.

La commune étant partie prenante de ce projet, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 1 200 € - correspondant à 50 % du voyage de chaque jeune - à l'association Familles Rurales. Ces crédits seront prélevés sur les réserves de subventions votées par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2009.

Madame Brigitte RABOUIN ne prend pas part au vote d'attribution de cette subvention compte tenu son appartenance à l'association Familles rurales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition.

• **Subvention Mada sur Vie**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'association Mada sur Vie va organiser « le Marché de la peinturlure » en présence d'artistes malgaches en vu de financer des actions humanitaires à Madagascar.

La commune étant partenaire du projet, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 600 € à l'association Mada sur Vie. Ces crédits seront prélevés sur les réserves de subventions votées par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette subvention.

• **Subvention pour réalisation des jeux nationaux pour personne en situation de handicap**

Madame ROIRAND informe le Conseil municipal que l'association Spécial Olympics organise au niveau national et international des manifestations sportives dédiées aux enfants et adultes en situation de handicap intellectuel. Au mois de juin, elle organise des jeux nationaux dans les Alpes Maritimes où plus de 1000 sportifs sont attendus dont une équipe de football de jeunes de l'IME de Montaigu. Un des jeunes de l'IME est domicilié au Poiré-sur-Vie.

La commune soutenant ce type d'initiative, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 200 € à l'Institut Médico Educatif de Montaigu. Ces crédits seront prélevés sur les réserves de subventions votées par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mars 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette subvention.

A l'issue du vote de ces 3 subventions, Monsieur CHIRON intervient et questionne Monsieur le Maire sur les modalités exactes d'appréciation et de décisions d'attribution des subventions.

Monsieur le Maire répond que ces demandes sont étudiées lors des réunions d'adjoints et demeurent très exceptionnelles (3 à 4 dossiers par an). En effet, il rappelle que les demandes de subvention sont arbitrées annuellement en commission des finances lors de la préparation du budget. Il précise enfin que ces demandes ponctuelles pourraient être analysées en commission "vie associative" avant leur présentation au Conseil municipal.

• **Demande de subvention auprès du Conseil régional pour les travaux de la Martelle et de l'ancienne gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la Martelle qui consiste en la construction d'une salle polyvalente annexe d'une superficie de 104 m². Le projet prévoit également la construction d'espaces complémentaires comprenant un office d'environ 20 m² et d'une zone sanitaire. Ces travaux permettront de répondre aux besoins exprimés par les associations utilisatrices notamment celle des personnes âgées.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont éligibles à une subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du « fond régional de solidarité communale » destiné à la réalisation d'équipement public de solidarité répondant à une attente sociale ou sociétale nouvelle et/ou imprévue. Le taux d'intervention régionale est de 25 % du coût du projet plafonné à 100 000 €.

Il propose donc au Conseil municipal de solliciter la subvention correspondante.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	215 301 €	Subvention Région	64 375 €
		Autofinancement	193 125 €
Total HT	215 301 €		
TVA	42 199 €		
Total TTC	257 500 €	Total TTC	257 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention à présenter auprès du Conseil régional.

Monsieur le Maire rappelle ensuite le projet de réhabilitation des locaux administratifs de l'ancienne gendarmerie (environ 180 m²) visant à la création d'un espace de services et d'aides aux personnes. Ces travaux permettront de créer un pôle unique et de répondre aux besoins des associations ADMR, TREMLIN et ACEMUS (associations intermédiaires d'insertions) et au CLIC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont éligibles à une subvention de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du « fond régional de solidarité communale » destiné à la réalisation d'équipement public de solidarité répondant à une attente sociale ou sociétale nouvelle et/ou imprévue. Le taux d'intervention régionale est de 25 % du coût du projet, plafonné à 100 000 €.

Il propose donc au Conseil municipal de solliciter la subvention correspondante.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	75 000 €	Subvention Région	22 425 €
		Emprunt	67 275 €
Total HT	75 000 €		
TVA	14 700 €		
Total TTC	89 700 €	Total TTC	89 700 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention à présenter auprès du Conseil régional.

• Création d'un budget "lotissement de la Gare"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il s'agit de procéder à la création d'un budget supplémentaire pour l'opération de lotissement « La Gare ».

Il apparaît, en effet, que ce projet ne peut être globalisé avec les autres opérations de lotissements précédemment réalisées par la commune. Le budget lotissement est actuellement assujéti à la TVA et après étude financière, il paraît plus avantageux pour les futurs acquéreurs d'appliquer le régime général des droits de mutation à ce projet.

En application des règles comptables, les deux régimes ne pouvant être regroupés dans un même budget, il convient de dissocier cette opération du budget lotissement.

Les crédits alloués à cette opération ont été inscrits au budget lotissement et sont reportés dans le budget nouvellement créé.

Dépenses de fonctionnement	1 220 000 €
Recettes de fonctionnement	1 220 000 €
Dépenses d'investissement	880 000 €
Recettes d'investissement	880 000 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le schéma d'aménagement du quartier de la Gare.

URBANISME

• **Approbation du dossier de permis d'aménager et lancement de l'opération de la Gare**

Par délibération datée du 24 mars 2009, le Conseil municipal a validé la reprise en régie de l'aménagement du quartier de la Gare. Monsieur le Maire rappelle les objectifs liés à cette opération.

- 1 – Réaliser une opération d'aménagement constituant une véritable greffe au bourg.
- 2 – Densifier le bâti permettant l'intégration de ce nouveau quartier dans le tissu urbain existant.
- 3 – Inscrire le projet dans une démarche de développement durable.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de schéma d'aménagement du quartier de la Gare. Celui-ci sera desservi par une voie principale à sens unique, orientée depuis le boulevard des Deux Moulins vers la rue de la Martelle en sortie. Des espaces mixtes cycles – piétons seront créés selon des axes nord-sud et est-ouest : ceux-ci, le plus souvent indépendants de la chaussée permettront d'assurer les continuités des équipements existants, et contribueront à la qualité et à l'ambiance des lieux. L'ensemble des lots, conçus selon un plan de masse bio climatique, bénéficiera d'une exposition solaire favorable, ce qui permettra de réduire les besoins de chauffage en favorisant les apports solaires passifs.

Compte tenu des contraintes techniques pesant sur les réseaux dans la partie sud du secteur à aménager, il est proposé de considérer l'aménagement du quartier en deux périmètres opérationnels distincts.

Ainsi, un premier dossier de lotissement communal peut immédiatement voir le jour, correspondant aux terrains situés en partie nord. Cette première phase pourra être raccordée directement sur les réseaux existants situés rue de la Martelle, y compris en ce qui concernent les eaux usées et les eaux pluviales. Pour ces dernières, elles seront régulées par un bassin d'orage situé sous la voie de desserte du lotissement, selon le principe d'une « chaussée réservoir ».

La seconde tranche opérationnelle pourra être lancée dès que l'organisme Vendée Logement aura mené à bien son projet de construction compris dans la partie sud du quartier de la Gare. Il deviendra alors possible de raccorder les réseaux eaux pluviales et eaux usées vers la place du Marché, seul exutoire possible à ce jour pour ces terrains qui se trouvent en contrebas du reste de l'opération (les autres hypothèses de raccordement ayant été étudiées puis exclues).

Concernant la première tranche de viabilisation, la Commune effectuera la totalité des travaux. 17 lots individuels de surfaces comprises entre 330 et 714 m² peuvent être créés, ainsi que deux îlots d'habitat groupé de 770 et 2070 m². Ce dernier, situé en bordure du boulevard des Deux Moulins, pourra accueillir des commerces, et ainsi participer au renforcement commercial du bourg.

Monsieur Didier CHIRON s'interroge sur la coordination de ce projet avec celui de Vendée Logement qui doit déboucher sur la place du Marché, et la prise en compte dans le programme de la Gare des besoins en stationnement pour cette future opération. Monsieur Daniel HERVOUET répond que les attentes de Vendée Logement ont été étudiées et intégrées dans le projet. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une rencontre est d'ailleurs programmée fin juillet avec Vendée Logement pour ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le schéma d'aménagement du quartier de la Gare.

• Approbation d'un plan d'aménagement et lancement de l'opération de l'Espérance

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC Multisites, et faisant suite aux acquisitions amiables validées lors du dernier conseil municipal le 5 mai 2009, la commune est aujourd'hui en mesure de lancer une première opérationnelle à vocation d'habitat dans le secteur Sud, dans la continuité des lotissements de la Jamonière.

Monsieur Daniel HERVOUET présente au Conseil municipal le projet de plan de composition de cette première tranche opérationnelle :

- ce dernier a évolué par rapport aux premières esquisses, en s'inscrivant dans une conception bioclimatique. Ainsi les logements bénéficieront d'une exposition solaire favorable, le plus souvent plein sud. En favorisant les apports solaires passifs, ceci permettra de réduire les besoins de chauffage,
- une voie de desserte principale irriguera le nouveau quartier. Les accès véhicules particuliers seront reportés sur les voies secondaires, qui seront aménagées dans une logique de « cour »,
- l'opération bénéficiera d'un véritable maillage de cheminements réservés aux piétons et aux cycles : continuités avec les lotissements existants, maintien et mise en valeur des haies existantes,
- en plus de ce réseau de liaisons douces, une part belle sera faite aux espaces publics : création d'un espace vert pouvant accueillir des jeux pour enfants, au milieu de l'opération, et création d'une placette afin de souligner l'entrée dans la ZAC.

Concernant cette première tranche de viabilisation, la commune effectuera la totalité des travaux. 19 lots individuels de surfaces comprises entre 410 et 825 m² sont envisagés, ainsi que deux îlots d'habitat groupé d'environ 1200 m² chacun, à l'entrée du nouveau quartier.

Monsieur Daniel HERVOUET précise que le cahier des charges de cessions des terrains, qui complète le guide d'aménagement, sera présenté à l'automne pour cette opération. Il permettra notamment de fixer dans le détail, les points retenus dans le domaine environnemental et les modalités d'aides : cuve de récupération d'eaux pluviales, chauffe eau solaire, label BBC et exonération d'impôts fonciers...

Monsieur le Maire relève que ces incitations s'inscrivent dans la suite du Grenelle de l'Environnement et que la commune souhaite s'engager dans cette logique. Il conviendra ainsi d'étudier par exemple le montant d'exonération de taxe d'habitation pour un projet de type BBC. Monsieur le Maire explique que ces choix seront présentés et arrêtés prochainement en commission des finances.

Monsieur Didier CHIRON salue le travail collectif accompli dans la commission urbanisme sur ce dossier de la ZAC, qui constitue selon lui une démarche écocitoyenne que sa liste soutient fortement. Il suggère ensuite que pour ce type d'opération d'aménagement, il soit envisagé de réaliser un compostage collectif.

Monsieur le Maire retient cette réflexion qui s'inscrit dans une démarche de gestion des déchets plus large, et déjà abordée au sein de la Communauté de communes Vie et Boulogne dans le cadre de la commission dont il occupe la présidence.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le schéma d'aménagement de l'opération de l'Espérance.

• Acquisition foncière auprès du CCAS et échange foncier et acquisition de 69 m² de terrains appartenant à Monsieur Roger PRAUD

Monsieur Daniel HERVOUET informe le Conseil municipal que Monsieur Roger PRAUD, domicilié 57 rue de la Croix Bouet au Poiré-sur-Vie, est propriétaire de la parcelle cadastrée YR n° 108 d'une surface de 926 m² et située en zone Np du Plan local d'urbanisme, sur laquelle la commune projette en partie de créer un giratoire. Ce projet concerne une emprise de 235 m², soulignée par l'existence d'un emplacement réservé figurant au PLU. L'aménagement de ce carrefour s'inscrit dans le cadre du projet de ZAC multisites, et permettra notamment la desserte du nouvel EHPAD.

Afin de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation du giratoire, la commune et Monsieur Roger PRAUD ont convenu de procéder à un échange foncier entre ce terrain, et une surface équivalente située à l'arrière de sa maison. Cette bande de terrain faisait partie des 23 000 m² de terrains acquis par le CCAS auprès des Consorts GENDREAU afin d'y créer le nouvel EHPAD, et situés en zone 1AULa.

Afin de permettre cet échange, le CCAS a décidé de céder à la commune cette emprise de 235 m². Cette cession est proposée pour un montant de 10 €/m², ce qui correspond au prix initialement payé. Il convient donc préalablement pour la commune d'accepter d'acquérir cette emprise de 235 m² auprès du CCAS.

Il convient ensuite de valider le projet d'échange entre la commune et Monsieur Roger PRAUD. Cet échange concernant des surfaces de terrains équivalentes de 235 m², les parties se sont accordées afin de procéder à un échange sans soulte.

Enfin, par lettre datée du 7 mai 2009, Monsieur PRAUD a donné son accord sur la vente à la commune du reste de la parcelle cadastrée YR 108 soit une surface de 691 m², au prix de 10 €/m². La commune est intéressée par l'acquisition de ce terrain situé à l'articulation de deux grands secteurs stratégiques de la ZAC, à savoir le site de l'Idonnière à l'est et le secteur nord. Il est donc également proposé au Conseil municipal de valider cette acquisition.

Les différents actes seront établis par Maître MOREAU, notaire au Poiré-sur-Vie. Les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

CONSIDERANT que les montants des biens à échanger et à acquérir sont de montants inférieurs au seuil de 75 000 € au-delà duquel il est nécessaire de consulter le service des Domaines,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession par le CCAS au profit de la commune de 235 m² de terrains issus de la parcelle cadastrée YR 124, au prix de 10 €/m²,
- d'approuver le projet d'échange sans soulte de 235 m² de terrain entre la commune du Poiré-sur-Vie et Monsieur Roger PRAUD,
- d'approuver l'acquisition par la commune du reste de la parcelle YR 108 appartenant à Monsieur Roger PRAUD, soit environ 691 m² au prix de 10 €/m².

• Acquisition de terrains appartenant à Monsieur et Madame Robert MARIONNEAU à la Blélière

La commune souhaite créer une nouvelle station d'épuration au lieu-dit la Blélière. A ces fins, un emplacement réservé avait été créé au Plan local d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section V n°86 et 87 appartenant à Monsieur Robert MARIONNEAU, et d'une surface globale de 20 030 m².

Une négociation est intervenue avec le propriétaire. Celui-ci a donné son accord écrit par un courrier daté du 30 avril 2009. Les parties se sont accordées sur un prix de vente d'un montant total de VINGT DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (22 500 €) net vendeur.

L'acte de vente sera établi par Maître MOREAU Notaire au Poiré-sur-Vie, les frais de rédaction et d'enregistrement seront à la charge de la commune du Poiré-sur-Vie.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la décision de réaliser une nouvelle station d'épuration qui permet de répondre à l'accroissement de la démographie de la commune mais également aux exigences du service de la Police de l'eau qui a rejeté le projet de station par filtres roseaux. De plus, durant l'étude de faisabilité de la nouvelle station d'épuration, la DDEA de la Vendée a mis en place un schéma départemental d'élimination des matières de vidange des fosses individuelles et a retenu la commune comme site d'accueil d'une unité de traitement. Monsieur le Maire indique donc qu'il a été décidé de construire ce nouvel équipement sur le site de l'emplacement réservé du PLU.

Néanmoins, comme convenu avec les habitants du village de la Blélière, il a été entrepris la recherche d'autres fonciers qui permettraient de réaliser une station. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées dans les négociations avec les propriétaires de ces nouveaux terrains, Monsieur le Maire précise qu'il est proposé l'acquisition des terrains inscrits dans le périmètre de l'emplacement réservé au PLU afin de garantir la faisabilité de ce projet d'intérêt général.

Monsieur Didier CHIRON indique que sa liste s'abstiendra sur le vote de ce dossier car il leur paraît prématuré de valider une acquisition de terrain alors que les démarches visant à rechercher d'autres fonciers sont en cours.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (24 pour et 3 abstentions) d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section V n° 86 et 87 appartenant à Monsieur et Madame Robert MARIONNEAU.

• **Approbation du guide d'aménagement de la ZAC multisites**

Monsieur Daniel HERVOUET explique au Conseil municipal que le guide d'aménagement présente les principes définis pour la réalisation de la ZAC multisites du Moulin de Pont de Vie, de l'Idonnière, de la Croisée des Landes et de l'Espérance :

- les choix d'aménagement des espaces publics répondant aux objectifs de valorisation des espaces naturels et de création d'un cadre de vie confortable et sécurisant,
- les préconisations se rapportant à chaque parcelle visant les économies d'énergie et la préservation des ressources naturelles.

Ce guide traduit l'engagement de la collectivité à l'intégration des problématiques du développement durable dans ses opérations d'aménagement. Il définit les objectifs à atteindre dans les tranches opérationnelles :

- maîtrise de la réalisation dans le temps,
- organiser l'aménagement dans l'esprit des ambiances présentées dans le document,
- assurer l'intégration des nouveaux quartiers dans le maillage urbain existant d'une part, et la transition vers les paysages naturels d'autre part,
- créer un nouvel axe structurant et veiller à la cohérence du réseau de circulations douces.

Ce guide servira de support à l'élaboration des cahiers des charges de cessions de terrains (CCCT) et de leurs annexes, définis en amont du lancement de chaque tranche opérationnelle. Ainsi, les CCCT reprendront successivement les principes du guide d'aménagement, en développant des préconisations sur les espaces privés, et en contribuant à la cohérence d'ensemble des secteurs aménagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de guide d'aménagement de la ZAC multisites.

• **Acquisition de terrains appartenant à l'association foncière du Poiré sur le site de l'Espérance**

Monsieur Dany PELE informe le Conseil municipal que l'Association foncière du Poiré-sur-Vie, représentée par son président Monsieur Jacky BOUHIER, s'est prononcée favorablement par écrit en date du 10 juin 2009 pour la cession d'un terrain à la Commune du Poiré-sur-Vie, dans le secteur sud du périmètre de la ZAC multisites.

L'acquisition concerne la parcelle cadastrée section N n°4 d'une contenance de 2540 m². Elle est classée en zone IAUb au Plan local d'urbanisme.

S'agissant d'un fossé et donc d'un équipement dont l'entretien sera pris en charge par la Commune, les parties se sont accordées sur un montant global de UN EURO (1 €).

CONSIDERANT que le montant du bien à acquérir est d'un montant inférieur au seuil de 75 000 € au-delà duquel il est nécessaire de consulter le service des Domaines,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section N n°4 appartenant à l'Association foncière du Poiré-sur-Vie, aux conditions ci-dessus.

• **Acquisition de parcelles n° 202 et 204 appartenant à Monsieur René-Pierre BUTON sur le site de l'Espérance**

Monsieur Dany PELE informe le Conseil municipal que Monsieur René-Pierre BUTON, s'est prononcé favorablement pour la cession d'un terrain à la commune du Poiré-sur-Vie, dans le secteur sud du périmètre de la ZAC multisites.

L'acquisition concerne les parcelles cadastrées section N n°202 et 204 de contenances respectives de 220 m² et 3993 m², soit 4213 m² au total. Elles sont classées en zone IAUb au Plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que Monsieur René-Pierre BUTON souhaite conserver la jouissance du plan d'eau existant sur ce terrain. Par conséquent, en opérant cette acquisition, la commune s'engage à laisser à disposition de Monsieur René-Pierre BUTON une surface en eau utilisable à des fins personnelles.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, les parties se sont accordées sur un montant global d'acquisition de UN EURO (1 €).

CONSIDERANT que le montant du bien à acquérir est d'un montant inférieur au seuil de 75 000 €, au-delà duquel il est nécessaire de consulter le service des Domaines,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section N n°202 et 204 appartenant à Monsieur René-Pierre BUTON, aux conditions ci-dessus.

• **Avis sur le projet de "Cass auto PAPIN" dans le cadre de l'enquête publique**

Monsieur Philippe SEGUIN informe les membres du Conseil municipal que la société CASS'AUTO exerce une activité de déconstruction de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le territoire d'une commune voisine depuis plusieurs années. Elle dispose d'une autorisation préfectorale et a obtenu l'agrément requis courant 2006. Pour répondre aux exigences réglementaires récentes en matière de traitement de VHU, CASS'AUTO a décidé d'acquérir de nouvelles parcelles, au niveau de la ZA du Séjour. En effet, suite à l'application, de ces réglementations, les flux de VHU seront de plus en plus orientés vers des installations agréées, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le volume des activités. Pour permettre cette évolution, une implantation sur de nouveaux terrains est projetée.

Sur ce nouveau site, les VHU seront traités de manière à éliminer tout risque de pollution dû à la présence des fluides et de pièces mécaniques grasses. Les étapes de dépollution et de démontage seront réalisées sur des zones spécialement prévues à cet effet. Une fois les véhicules entièrement exploités, les déchets générés seront stockés de manière rationnelle afin de faciliter leur élimination en centres agréés, ceci en privilégiant les filières de réutilisation, de valorisation ou de recyclage des différents composants et matériaux.

Pour cette implantation, la société CASS'AUTO a déposé une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette procédure nécessite une enquête publique, qui se déroule du 22 juin au 23 juillet 2009. C'est dans ce cadre que le Conseil municipal est saisi, pour avis, de cette affaire.

Madame Francine PERRIN s'interroge sur les dispositions qui seront demandées dans l'enquête publique concernant les haies et clôtures. Monsieur Didier CHIRON relève que le dossier lui paraît sérieux dans l'ensemble et espère que les prescriptions seront bien suivies d'effet.

Monsieur SEGUIN répond qu'effectivement la démarche présentée par la société PAPIN semble être gage d'une volonté de réaliser un projet de qualité conforme aux exigences des administrations. Il explique les points sur lesquels la société s'est engagée en matière de respect de l'environnement. A terme, ce seront 2 800 véhicules par an qui seront traités sur le site.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet dans le cadre de l'enquête publique.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT en matière d'urbanisme et dans le cadre des procédures adaptées du Code des marchés publics.
- Monsieur le Maire présente ensuite la convention signée avec la Préfecture dans le cadre de la mise en œuvre des passeports biométriques et stipulant les modalités techniques et juridiques de la mise à disposition de la station d'enregistrement appelée Dispositif de Recueil (DR). Il informe le Conseil municipal que les services municipaux sont en mesure de produire des passeports depuis le lundi 29 juin. Il rappelle que ce service est ouvert à la population tous les après-midis sur rendez-vous.
- Madame Josiane FRIMAUDEAU informe ensuite le Conseil municipal des dates des festivités de l'été :
 - 13 juillet : bal populaire sur la place du Marché
feu d'artifices tiré au-dessus du plan d'eau
 - 24, 25, 26 et 28 juillet : balades en calèche
 - 30 août : les Arts d'Elise

- Monsieur le Maire annonce enfin que la fête de la moquette n'aura pas lieu cette année, et réaffirme contrairement aux allégations en cours, que la commune n'a pas fait de blocage pour l'organisation de cette manifestation. Monsieur Jean MIGNET intervient dans ce sens pour expliquer que c'est un manque de bénévoles de l'association qui a bien contraint à cette décision de pause pour un an.
- Monsieur Jean MIGNET informe également le Conseil municipal de la fête des 20 ans du Moulin qui aura lieu le 6 septembre prochain.

La séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance,
Didier CHARBONNIER